



Tuntange, le 16 octobre 2020

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a avisé favorablement le dossier soumis pour la modification ponctuelle du PAG « Rommelspont » à Buschdorf, impliquant une modification de la délimitation de la zone verte.

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance **dans le délai de 3 mois**, qui commence à courir à partir du jour qui suit l'affichage de la présente décision.

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,
le Bourgmestre, le Secrétaire ff,



[Signature]

[Signature]